Nº 69 Du 22 6 rum aire am 12. natif de ste paul du lahder domicilié à 18 municipalité d is département d w Caut al. âgé de 18 — ans, taille d un m. Six un — cheveux et — sourcils diatains yeux qui front mey mez Mile bouche putitiv menton printe visage inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º allant la lipaque ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour 1. décades seulement, pour sortir du territoire de la République. Délivré d'après l'avis approbatif de l'apte du main de fte paul. en date du prosent jour et sur l'attestation du citoyen gevand deu vul demeurant et du citoyen bevand Cartanier - demeurant à 10 mamet - lesquels ont signé avec nous. lue fabreques metar de gout custange Nº yo Du 2h dad. LAISSEZ passer librement jan basset marie he 3 gbre 1991

natif de mauriae département de monicilié à conscilé à municipalité

de mauriae département de marie agé de 31 municipalité

de municip front large nez que pointe et ditasses bouche aunquine menton pointe struck visage inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º allant lu apragne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour // décades seulement, pour sortir du territoire de la République. Délivré d'après l'avis approbatif de l'unymente el manura en date du 18 els le invis et sur l'attestation du citoyen que juys au demeurant et du citoyen found n'e que de demeurant à lesquels ont signé avec nous. les bartet nelafue faire N.º 7/ Du l quin LAISSEZ passer librement automo Browfolle reg re natif de maurian domicifié à d als département d w lautal agé de 13.3 d un 111. 649 112 cheveux courcils dulams claurs yeux front vadinaire nez gran - bouche grande menton mende visage inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º allant lu l'ysague mainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour le décades seulement, pour sortir du territoire de la République. Délivré d'après l'avis approbatif decolon junget els un orunt de l'alle en date du 18 chelo mois et sur l'attestation du citoyen grand demeurant de demeurant desquels ont signé avec nous. Les lenaupfolle métafactuels